



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION POUR UN
CYCLE DE CONFÉRENCES AVEC MONSIEUR
ANTHONY BELLANGER**

**DÉCISION N° DM-24-445
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Anthony Bellanger, résidant 4, rue de Tombouctou – 75 018 Paris – pour l'animation d'un cycle de trois conférences intitulé « Conférences – Géopolitique » les 21 novembre 2024 ; 4 février et 18 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation avec Monsieur Anthony Bellanger, résidant 4, rue de Tombouctou – 75 018 Paris – pour l'animation d'un cycle de trois conférences intitulé « Conférences – Géopolitique » les 21 novembre 2024 ; 4 février et 18 mars 2025, dont le coût par conférence est fixé à 900 € (Neuf cents euros) HT ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12568H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024